

LOCATION ACCESSION

Devenir propriétaire,
en toute sérénité !

Vos avantages

- TVA réduite à 5,5%
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Pas d'appel de fonds pendant les travaux




AIGUILLON

Créer du mieux habiter pour tous



Devenir propriétaire en toute sérénité avec la location-accession !

Qu'est-ce que la location-accession ?

La location-accession (ou PSLA : Prêt Social de Location-Accession) est un dispositif d'aide à l'accès à la propriété. Elle vous permet d'acheter votre résidence principale neuve, après une phase locative.



Quels sont les avantages ?

Vous devenez propriétaire d'un logement neuf :

- avec une TVA réduite à 5,5 % ;
- avec une exonération de la taxe foncière durant 15 ans ;
- sans appel de fonds durant les travaux.



Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Vous vous engagez à faire de ce logement votre résidence principale.
- Ce dispositif s'adresse à des personnes respectant les conditions de ressources définies par l'État.
- Selon les collectivités locales, d'autres critères pourront être déterminés.

Quelles sont les étapes d'un achat en location-accession ?

- 1 Choix d'un logement éligible à la location-accession
- 2 Obtention d'un pré-accord de financement auprès d'un établissement bancaire
- 3 Signature d'un contrat de réservation
- 4 Signature de l'acte de location-accession
- 5 Phase locative à l'entrée dans le logement
- 6 Signature de l'acte authentique après la levée d'option pour devenir propriétaire.

Pour en savoir plus, prenez contact avec nos conseillers commerciaux !

Rennes : 02 99 26 44 44

Nantes : 02 40 94 44 87

Lorient : 02 97 35 11 11

Quimper : 02 98 65 65 15

www.aiguillon-construction.fr



Créer du mieux habiter pour tous

171, rue de Vern - BP 50147
35201 RENNES Cedex 2



Avec Aiguillon, bénéficiez des avantages du Pass Accession

